

Le 27 janvier 2016

CRC - 012M  
C.P. – P.L. 77  
L'immigration  
au Québec

Aux membres de la Commission des relations avec les citoyens  
Assemblée nationale du Québec

Objet : **Commentaires relatifs au projet de loi n° 77 –  
*Loi sur l'immigration au Québec***

Madame la Ministre,  
Monsieur le Président de la Commission,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

La Commission des relations avec les citoyens entreprend aujourd'hui des auditions publiques sur le projet de loi n° 77 *Loi sur l'immigration au Québec*. Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), qui regroupe les 46 ordres professionnels, apporte son soutien au modèle de Déclaration d'intérêt d'un ressortissant étranger annoncé par le projet de loi.

Rappelons d'abord que le CIQ est la voix collective des ordres professionnels qui encadrent l'exercice de 54 professions réglementées. Le CIQ agit aussi comme organisme-conseil auprès du ministre responsable de l'application des lois professionnelles, à savoir la ministre de la Justice, ainsi que de l'Office des professions du Québec.

Comme nous l'avions déclaré en 2015 lors des consultations tenues par votre commission sur les orientations gouvernementales en matière d'immigration, le modèle de la Déclaration d'intérêt possède à notre avis le potentiel d'améliorer significativement l'arrimage entre l'immigration et les besoins en emplois de la société québécoise.

Lors de cette même consultation, nous avons observé également qu'afin d'optimiser les résultats escomptés, la Déclaration devrait tenir compte, entre autres, du processus de reconnaissance des compétences professionnelles effectuée par les ordres professionnels en vertu du *Code des professions*. Ainsi, le CIQ avait recommandé que le fait pour une personne d'avoir obtenu la reconnaissance complète ou partielle de ses compétences par un ordre professionnel devrait figurer parmi les critères d'invitation déterminés par le ministre à la suite de la déclaration d'intérêt d'un ressortissant étranger.

Le 27 janvier 2016

2.

Aux membres de la Commission des relations avec les citoyens  
Assemblée nationale du Québec

---

Récemment, à la faveur des travaux du comité interministériel en matière de reconnaissance des acquis et des compétences piloté par madame la députée Filomena Rotiroti et dont fait partie le CIQ à titre de seul organisme non gouvernemental, nous avons été informés que la piste suggérée par le CIQ était sérieusement étudiée par les autorités gouvernementales. Vous nous voyez satisfaits et encouragés par cette nouvelle, qui lance un signal fort pour une meilleure intégration des professionnels formés à l'étranger à leur nouvelle société d'accueil.

En terminant, le gouvernement et les parlementaires peuvent compter sur la poursuite de notre collaboration et de celle de nos membres en regard des enjeux liés à l'immigration québécoise qui touchent aux professions réglementées.

Au nom du Conseil interprofessionnel du Québec, je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, Monsieur le Président de la Commission, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,



Diane Legault, DMD, MBA

c. c. Madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice, ministre responsable de  
l'application des lois professionnelles